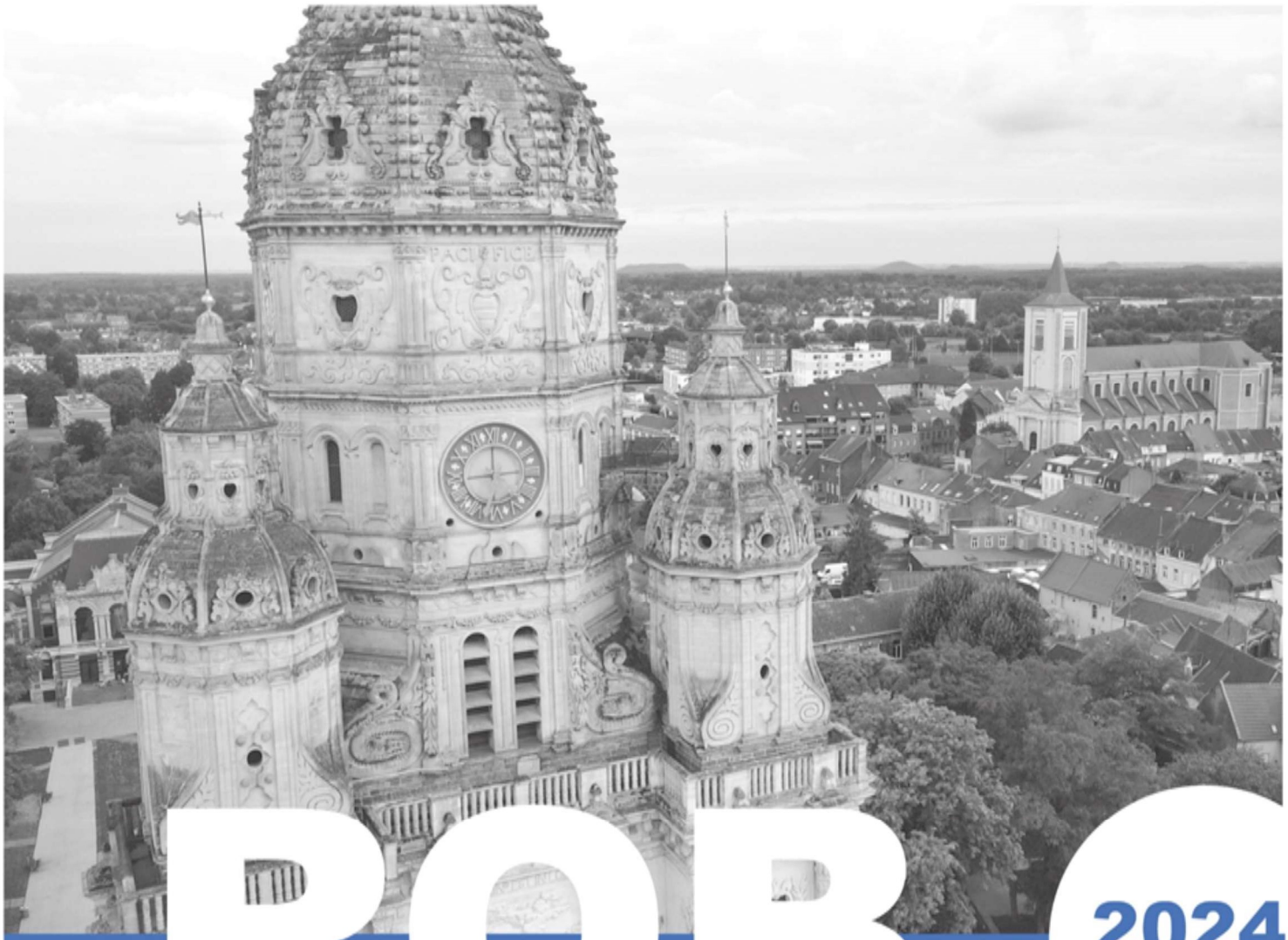

ROB 2024

Rapport d'orientations budgétaires

Saint Amand les Eaux
La cité thermale

PREAMBULE

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un **débat d'orientations budgétaires** (DOB) dans les deux mois qui précédent le vote du budget primitif. Son principal objectif est de présenter au Conseil Municipal les grandes orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans l'année à venir en fonction des contraintes financières.

La loi portant sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » du 7 août 2015 (loi NOTRE) renforce le rôle du DOB qui s'effectue sur la base d'un rapport devant présenter :

- Les **grandes orientations budgétaires envisagées pour l'année 2024** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement ;
- Les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- La structure et la gestion de la **dette**.

Les orientations budgétaires ainsi retenues par la Commune doivent permettre d'évaluer par projection l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement en fin d'exercice.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 complète ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel et la durée effective de travail.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires à venir qui préfigurent des priorités affectées au budget primitif. Ce moment doit être également l'occasion d'informer les Conseillers municipaux de **l'évolution financière** de la Ville en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Les données financières et budgétaires présentées dans ce rapport sont, à ce jour, prévisionnelles. Le budget primitif (BP), qui sera voté en février 2024, affinera ces données.

EDITO

Tracer un cap budgétaire dans un contexte toujours aussi difficile et incertain, une situation géopolitique chaotique, une explosion des coûts de l'énergie et une inflation toujours aussi forte relève d'un défi presque insurmontable pour l'ensemble des collectivités locales.

La liste des défis est longue tant les transformations qui s'annoncent à nous sont nombreuses et urgentes.

Saint-Amand-les-Eaux s'est engagée avec force dans ce combat en développant son offre de service aux amandinois, en poursuivant la **transformation de la Ville** et en renforçant son rayonnement régional par la valorisation de son patrimoine historique et culturel.

L'exercice à venir s'intègre parfaitement dans ses défis contemporains à relever : une situation financière saine à maintenir pour assurer l'avenir, un projet de transformation pour s'adapter au monde de demain et renforcer l'attractivité de notre Ville.

Qu'il s'agisse des projets éducatifs, de l'amélioration du cadre de vie, de la vie culturelle et sportive, chacune des stratégies et visions développées depuis 2020, et bien au-delà, constitue autant de moteurs d'espoirs pour les Amandinois, et de transformation pour la Ville que viendra, à nouveau, alimenter ce budget 2024.

Dans un contexte sous tension, la Ville reste déterminée à assurer son soutien auprès des jeunes, des acteurs associatifs, culturels, sportifs, et de tous les citoyens amandinois.

Face à l'étranglement inédit des ressources et de la perte de l'autonomie fiscale des collectivités, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux a plus que jamais besoin d'être **inventive** pour répondre aux exigences que constitue la poursuite de ses investissements nécessaire à son projet ambitieux de développement et de transformation.

La politique budgétaire 2024 s'inscrit dans une stratégie financière guidée par 4 grandes orientations :

- Un travail de rationalisation pour maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Une politique fiscale stable et inchangée malgré le désengagement croissant de l'Etat ;
- Un maintien de l'effort d'investissement ;
- Un soutien marqué et soutenu par la poursuite des politiques publiques en faveur des amandinois

SOMMAIRE

1 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2024

1.1 DES PREVISIONS MACROECONOMIQUES POUR 2024 MARQUEES PAR UNE LEGERE HAUSSE DE LA CROISSANCE ET UN RECUL DE L'INFLATION 6

1.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 : LE « COMPTE N'Y EST PAS » POUR PRESERVER LES MOYENS D'ACTIONS DES COLLECTIVITES LOCALES 7

2 EQUILIBRES FINANCIERS ET INVESTISSEMENTS

2.1 LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS (2022 – 2024) 10

2.2 2023 : UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI RESISTENT MALGRE UNE HAUSSE SUBIE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 11

3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

3.1 POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SAINT-AMAND-LES-EAUX 13

3.2 MALGRE L'INFLATION, UN INVESTISSEMENT QUI RESTE SOUTENU EN 2024 14

ANNEXE 1
RAPPORT SUR L'EVOLUTION ET LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE 20

ANNEXE 2
RAPPORT SUR LA STRUCTURE ET LE COUT DES DEPENSES DE PERSONNEL 23

ANNEXE 3
ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT 26

ANNEXE 4
ORIENTATIONS PLURIANNUELLES DU BUDGET GENERAL (2024-2026) 28

ANNEXE 5
LES BUDGETS ANNEXES 30

1

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2024

1.1 DES PREVISIONS MACROECONOMIQUES POUR 2024 MARQUEES PAR UNE LEGERE HAUSSE DE LA CROISSANCE ET UN RECUL DE L'INFLATION

La croissance mondiale et européenne devrait rester faible

L'économie mondiale s'est montrée plus résistante que prévu mais les perspectives de croissance restent moroses. **En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle de 2023,** projetée à 2,7 % contre 3 % en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la faible reprise enregistrée en Chine. Sur fond de hausse rapide des taux directeurs visant à freiner la demande, les taux d'intérêt des nouveaux prêts ont fortement augmenté pour les entreprises et les particuliers.
Selon les prévisions de la Commission européenne, le PIB de la zone euro pourrait augmenter de 1,1 % en 2024 contre 0,9 % en 2023.

Une croissance française pour 2024 trop optimiste ?

La France, comme la plupart des autres pays européens, connaît en 2023 une situation macroéconomique moins favorable qu'en 2022. Selon les prévisions du projet de loi de finances pour 2024, **la croissance s'élèverait à 1,4 % en 2024 contre 1 % en 2023**. Cette prévision gouvernementale de croissance en 2024 semble relativement optimiste et a été, à ce titre, critiquée par le Haut Conseil des Finances Publiques. La Banque de France ne prévoit, en effet, une progression du produit intérieur brut (PIB) réel que de 0,9 %.

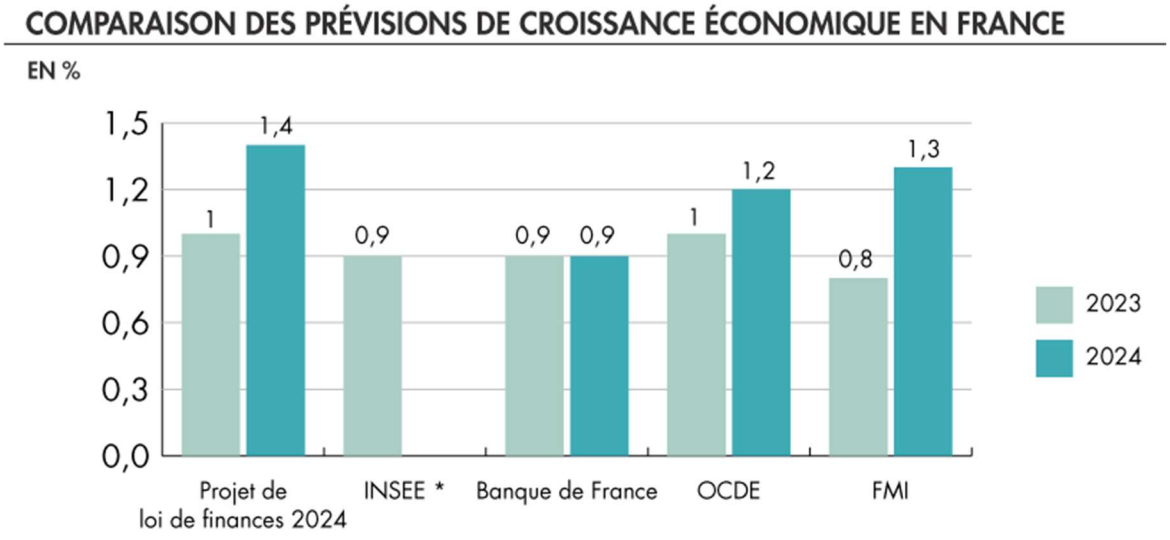

Inflation : amorcement d'un recul malgré une forte résistance

Après une inflation record en 2022, celle-ci devrait continuer de diminuer pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de l'année 2023. Après un pic à 7,3 % en février 2023, et un repli à 5,1 % en glissement annuel en juillet, l'inflation a connu un rebond en août 2023 en raison de la hausse des prix de l'énergie.
Le projet de loi de Finances pour 2024 repose sur l'hypothèse d'une **augmentation du niveau général des prix de 2,6 % en 2024**. La Banque de France estime que l'inflation devrait revenir autour de 2 % en 2025.

Résultat de cette hausse des prix, le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser de 1,2 % entre 2022 et 2024.

L'autre résultante de l'inflation est la revalorisation des valeurs locales cadastrales qui en découle, puisque l'article 1518 bis du code général des impôts (CGI) a introduit l'indexation de celles-ci sur l'inflation. Pour 2024, la revalorisation des bases fiscales, calculée à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), devrait être fixée aux alentours de 3,8 %.

Les effets diffus de l'inflation dans le budget de la Ville

Les effets de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement se font nettement ressentir dans le budget de la Ville. Cette hausse des prix est d'autant plus difficile à mesurer en 2023 et à projeter pour l'exercice 2024. En effet, si certaines dépenses très particulières peuvent être clairement identifiées à la hausse (le coût de l'énergie, du papier…), l'inflation se constate surtout dans la volonté des entreprises et des prestataires qui mobilisent les indices de révision des prix dans les marchés publics en cours d'exécution.

En 2023, la Ville a connu des augmentations de prestations ou de prix de matières premières allant de 5 % à 30-40 %. **Depuis 2019, le coût budgétaire de l'énergie a augmenté de 60% en 4 ans**.

1.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 : « LE COMPTE N'Y EST PAS » POUR PRESERVER LES MOYENS D'ACTIONS DES COLLECTIVITES LOCALES

Une hausse de la DGF qui reste très insuffisante pour compenser l'inflation

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 213 M€** par rapport à 2023 pour un montant global de 27,1 Mds d'€ en 2024. Les dotations de péréquation, pour les collectivités les plus défavorisées, sont abondées de 220 M€. Comme en 2023, l'écrêtement de la dotation forfaitaire pour les collectivités dites « favorisées » est à nouveau supprimé pour 2024. Ainsi, la DGF des communes devrait rester stable avec des montants identiques à ceux de 2023.
Cependant, cette **augmentation est loin de compenser l'inflation de 5%** à nouveau subie par l'ensemble des collectivités locales, d'autant plus que la DGF a pour but de compenser la suppression d'impôts locaux et de transferts de charges. De surcroît, si elle était indexée sur l'inflation, cela conduirait à l'augmenter de 1 à 1,3 Mds d'€. Ce gel de la DGF, que supportent depuis tant d'années les collectivités locales, se matérialise par une baisse importante de leurs recettes alors que celles-ci doivent faire face à l'explosion des charges de fonctionnement.

La technocratisation imposée par l'Etat des dotations vertes : un fléchage qui réduit les libertés locales ?

Le PLF 2024 prévoit une **hausse du fonds vert passant de 2 à 2,5 Mds d'€** dont le financement vise à soutenir les projets de la transition écologique pour s'adapter au changement climatique ou améliorer le cadre de vie. A cela s'ajoute le verdissement des dotations d'investissement dont 30 % des projets financés par la DSIL, 25 % par la DSID et 20 % pour la DETR devront être considérés comme favorables à l'environnement.

Cependant, le fléchage de ces dotations impose aux collectivités locales un cadre restreint d'intervention qui réduit leur liberté locale de financement de projet. Face à la complexité du montage des dossiers, l'Etat impose une technocratisation des dotations locales dont les objectifs ne sont souvent pas atteints. D'autant que les collectivités locales se trouvent au premier rang en tant que promoteur de la transition écologique dans leur territoire et, dont les 2,5 Mds d'€ du fonds vert paraissent **largement insuffisants** pour faire face à l'urgence climatique qui se présente à nous.

Les collectivités locales sont invitées à participer au redressement des comptes publics

Dans un rapport publié en 2023, la Cour des comptes avait souligné la situation « très favorable » des collectivités locales marquée par une nette augmentation de leur épargne nette et de leur trésorerie justifiant, ainsi, la baisse des dotations versées par l'Etat pour contenir les dépenses des collectivités.
Or, ce constat est à relativiser car si les régions et les départements ont bénéficié, en 2022, d'un transfert de TVA très dynamique les communes présentes, quant à elles, des situations très disparates.
Pour faire participer les collectivités locales au redressement des comptes publics, l'Etat encourage, dans le PLF 2024, les collectivités locales à contenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement au même niveau que l'inflation moins 0,5 %. Alors même que le poids de ces dernières ne représente que 8 % de la dette publique et que la baisse des dotations et des différents contrats, qui se sont succédé, n'ont eu aucun effet sur la réduction du déficit de l'Etat.
La suppression des impôts locaux et le gel des dotations ont eu pour conséquence une perte de l'autonomie fiscale et une mise sous tutelle des collectivités locales par l'Etat qui ne cessent de s'accroître. Aujourd'hui, l'équation visant à baisser les dépenses de fonctionnement et augmenter les investissements, tout en subissant une baisse des dotations de l'Etat, parait insurmontable pour les collectivités locales.

2

EQUILIBRES FINANCIERS ET INVESTISSEMENTS

2.1 LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS (2022-2024)

Le **compte fiscal unique (CFU) prévisionnel 2023** et le **ROB 2024** reposent sur des données financières connues à l'automne 2023 pouvant encore évoluer d'ici la clôture de l'exercice.

La **prospective financière 2023** a été réalisée à partir du budget primitif et du budget supplémentaire estimés et projetés avec un taux de réalisation de 80% pour les dépenses d'équipement et un taux compris entre 93% pour les dépenses à caractère général et de 105% pour les recettes de fonctionnement.

Le **ROB 2024** correspond aux données budgétaires projetées et réalisées à partir du futur budget primitif avec un taux de réalisation de 80% des recettes d'investissement et un taux compris entre 93% et 100% sur les dépenses et les recettes de fonctionnement.

En millions d'€	CA 2022	CFU prévisionnel 2023	ROB 2024
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement (en M€)			
Fiscalité locale (perçue et compensée)	14,30	15,35	16,18
Dotations Etat (DGF, FCTVA, CAF)	2,52	3,01	2,71
Dotations CAPH (attribution, DSC)	4,61	4,58	4,56
Pasino	6,31	6,63	6,30
Cessions immobilières	1,19	0,30	0,30
Autres recettes (TICFE, DMTO, eaux…)	5,34	3,24	2,64
Total recettes réelles de fonctionnement	**34,27**	**33,11**	**32,69**
Dépenses de fonctionnement (en M€)			
Frais de personnel	14,67	15,08	15,49
Charges à caractère général	7,92	8,93	9,27
Subvention CCAS	1,24	1,49	1,49
Subventions associations	1,27	1,39	1,39
Charges financières	0,54	0,62	0,57
Autres dépenses	0,56	0,77	0,70
Total dépenses réelles de fonctionnement	**26,20**	**28,28**	**28,91**
Epargne brute	6,88	4,51	3,78
Epargne nette	4,40	2,00	1,22
Taux d'épargne	21 %	14 %	12 %

INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement (en M€)			
Recettes d'investissement	0,45	1,14	1,83
Emprunts nouveaux	-	-	2,00
Recettes financières (y/c 1068 et hors emprunts nouveaux)	10,23	5,72	5,96
Total recettes réelles d'investissement	**10,68**	**6,86**	**9,79**
Dépenses d'investissement (en M€)			
Dépenses d'équipement	3,59	6,79	6,40
Remboursement emprunt	2,48	2,53	2,56
Dépenses financières (hors remb. Capital)	0,41	-	-
Total dépenses réelles d'investissement	**6,48**	**9,32**	**8,96**

2.2 2023 : UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI RESISTENT MALGRE UNE HAUSSE SUBIE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Résistance des recettes réelles de fonctionnement** (- 3,41 %)

  Comme en 2022, les **recettes du Pasino** ont enregistré une évolution dynamique tout au long de cette année 2023. Le niveau de ces recettes reste très difficile à estimer et conserve toujours une part d'inconnu contrairement aux dotations perçues de l'Etat qui peuvent être plus facilement anticipées.

  La neutralisation de l'écrêtement de la **dotation forfaitaire** de la DGF permet à la ville de maintenir un montant similaire à 2022. En raison de la péréquation horizontale, la **dotation de solidarité urbaine** enregistre une baisse de 7% en moyenne chaque année.

  Quant aux **recettes fiscales**, la Ville a bénéficié de la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 %.

- **Hausse des dépenses réelles de fonctionnement en raison d'une forte inflation** (+ 7,93 %)

  Les **charges de personnel** augmentent de 2,79 % en raison de la revalorisation du point d'indice de + 1,5 % des fonctionnaires, des mesures de maintien du pouvoir d'achat et de l'effet glissement-vieillesse-technicité (*cf. annexe 2. Structure des effectifs*).

  Les **charges générales** connaissent une hausse de 12,50 % en raison de la forte inflation enregistrée en 2023 impactant les dépenses énergétiques et celle des matières premières. **Depuis 2019, la Ville enregistre une hausse de 60% de son budget « Fluides ».**

- **Des indicateurs financiers 2023 en baisse en raison d'une conjoncture économique très difficile**

  L'épargne nette devrait atteindre à minima les 2 M€. Malgré cette baisse conjoncturelle, les indicateurs restent positifs et fidèles aux projections fixées précédemment. Après une année 2022 exceptionnelle, les indicateurs reviennent à des taux d'avant crise COVID.

- **Un bon niveau d'épargne avec un taux de 14 %**

- **Haut niveau d'investissement en 2023** (+ 89 %)

  La crise du COVID a décalé les projets du début de mandat qui, en 2023, marquent une nette accélération pour entrer en régime de croisière jusqu'en 2026. L'autofinancement dégagée en 2022 a permis de financer les investissements de 2023 sans avoir recours à l'emprunt.

- **Poursuite du désendettement avec une dette peu onéreuse**

  En 2023, la Ville s'est désendettée à hauteur de 2,53 M€. La dette financière reste peu onéreuse, et représente 2,19 % des dépenses réelles de fonctionnement (*cf. annexe 1. Structuration de la dette du budget principal*).

- **Une capacité de désendettement forte et stable**

  Elle s'établirait autour des **5 ans** en 2023, ce qui est très largement inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 ans.

3

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

3.1 POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Dans un **contexte économique très difficile** avec l'explosion des coûts des matières premières, des matériaux et du prix de l'énergie, et avec des dotations de l'Etat qui ont été considérablement réduites au cours des dernières années, beaucoup de villes ont pris des décisions très lourdes telles que : l'augmentation de la fiscalité, la hausse des tarifs municipaux, la réduction des services publics voire la fermeture de services à la population, la diminution des investissements.

Grâce à une **gestion financière saine et rigoureuse**, ce qui est le cas pour Saint-Amand-les-Eaux, et malgré ce contexte compliqué, nous réussissons à poursuivre nos engagements et nos investissements tout en maintenant les services à la population sans augmenter les impôts ni les tarifs municipaux.

Poursuivre le plan d'amélioration de l'efficacité énergétique

- En rénovant le parc de l'éclairage public et des bâtiments par le passage au LED ;
- En poursuivant la rénovation énergétique des bâtiments.

Soutenir et renforcer le vivre-ensemble :

- En maintenant l'enveloppe budgétaire consacrée aux associations sportives et citoyennes, et au centre communal d'action sociale ;
- En développant les offres de loisirs à destination des jeunes, des familles et des séniors ;
- En associant toujours plus les habitants à la construction et au développement de la ville et leurs quartiers par la démocratie participative.

Développer l'attractivité de la ville :

- Par une politique de redynamisation du centre-ville (mobilier urbain, propreté urbaine, tranquillité publique, entretien des bâtiments remarquables…),
- Par des projets structurants d'envergure (renaissance du parvis de la tour abbatiale et de son pont, aménagement du parc de la Scarpe…)

3.2 MALGRE L'INFLATION, UN INVESTISSEMENT QUI RESTE SOUTENU EN 2024

Pour le budget 2024, les **recettes de fonctionnement** sont projetées avec une légère baisse de 1,5 % du fait d'une estimation prudente des recettes du Pasino, basée sur le chiffre d'affaires publié par le groupe Partouche.

En **dépenses**, des efforts de gestion continuent d'être demandés pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement et maintenir un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre la trajectoire des investissements.

Les recettes de fonctionnement (32,69 M€)

Concernant les **recettes fiscales**, la municipalité a décidé, à nouveau, de ne pas augmenter les taux. L'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule augmentation des bases d'imposition validée par le gouvernement, estimée à 3,8 %. Le climat économique morose nous oblige à estimer de manière très prudente les autres recettes de la fiscalité (DMTO, TICFE, eaux minérales…).

Pour les **dotations de l'Etat**, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune est composée de 2 parts : la dotation forfaitaire (DF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU). Pour 2024, la DF devrait rester stable du fait d'une neutralisation de l'écrêtement de celle-ci.

Les effets de la péréquation horizontale feront baisser le montant de la **dotation de solidarité communautaire** (DSC) d'au moins 6 % en 2024.

Les **produits de service** et **autres recettes** sont attendus à montant constant en raison du gel des tarifs des services offerts à la population.

Les dépenses de fonctionnement (28,91 M€)

En raison de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie, et de l'évolution des contrats avec les mécanismes de révision de prix des marchés publics, les **charges à caractère général** devraient connaître, à nouveau, une hausse en 2024 (+ 3,80 %).

La hausse des **charges générales** (chapitre 011) s'explique principalement par :

- Les **coûts de l'énergie** avec une multiplication par 2 voire 3 de la facture, notamment du gaz. Pour l'électricité, les travaux d'investissement réalisés sur l'éclairage public (passage en LED) permettraient une économie de 80 K€ sur cette ligne budgétaire pour 2024. Cependant, cette baisse engendrée par la réduction de la consommation serait absorbée par la hausse des prix de l'électricité.
- La hausse des **contrats de prestations de services** (restauration scolaire, entretien des espaces verts, nettoyage voirie et bâtiments…) avec des augmentations de 5 à 10 % sur l'année.
- **L'inflation** des matières premières pouvant aller jusqu'à 30-40 % d'augmentation constatée.

Les **charges de personnel** devraient connaître une augmentation de 2,71 % pour l'exercice 2024 (*cf. annexe 2. Structure des effectifs*).

L'enveloppe dédiée au **soutien associatif** ainsi qu'au **centre communal d'action sociale** est sanctuarisée et reconduite à l'identique pour 2024 (chapitre 65).

Un travail important de rationalisation doit permettre d'atténuer cette hausse constante des charges générales observées depuis 2 ans pour les contenir autour des 9 M€ pour 2024, soit une hausse globale des dépenses réelles de fonctionnement de 2,22 % (*cf. annexe 4. Orientations pluriannuelles*).

L'évaluation des niveaux d'épargne

Les prévisions des recettes de fonctionnement réalisées, associées à la mise en œuvre des dépenses ainsi proposées, permettraient à la Ville de dégager un niveau d'**épargne brute** estimé à 3,78 M€.

Ce niveau d'épargne permettra d'une part de couvrir le remboursement en capital de la dette (2,56 M€), et d'autre part, de financer pour 1,22 M€ les investissements de l'exercice 2024.

Les orientations en matière de dépenses d'investissement : la poursuite d'une politique volontariste

Les **dépenses d'équipement** qui seront inscrites au BP 2024 regroupent les projets structurants du mandat 2020-2026 ainsi que le renouvellement des immobilisations et les nouveaux projets.

Les dépenses d'investissement budgétées s'établiront à **9 M€** pour 2024 et seront équivalentes à celles de l'exercice 2023.

Elles seront financées grâce à la mobilisation de **2,31 M€ de subventions**, grâce à des **recettes financières de 5,96 M€** (dont 4,68 M€ d'épargne 2023 reportés en 2024), et par un recours à l'**emprunt** à hauteur de 2 M€.

Renforcer l'attractivité de la Ville par :

- **Des projets structurants d'envergure** : l'aménagement du Parc de la Scarpe, la renaissance du parvis de la tour abbatiale et de son pont du XVIIe siècle, et divers travaux sur des bâtiments remarquables de la Ville.

- **Une politique de redynamisation du centre-Ville** : par la réalisation de divers projets de redynamisation du centre-ville (mobilier urbain, création de tiers-lieux…) suite à l'appel à projet de la région.

Favoriser le vivre-ensemble en confortant nos priorités que sont l'éducation, la culture et le sport par :

- **Un plan de rénovation des écoles** : la construction d'une nouvelle salle de classe à l'école Pauwels qui débutera cette année, par le changement des menuiseries à l'école Bracke Desrousseaux et l'école de la Tour, par la réfection de la toiture Henri Barbusse, le déploiement du « Plan numérique » des écoles et un travail de mise aux normes des crèches pour répondre aux exigences réglementaires fixées pour 2026.

- **La rénovation des salles de sport et de loisirs** : par le changement des menuiseries à Notre-Dame-d'Amour, la mise en clôture et le renouvellement de certains terrains de sport.

- **Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier :** par la création de zones de plantation, d'aires de jeux et de marquages au sol ou d'installation de mobiliers urbains pour les 5 quartiers de la Ville avec un budget participatif de 250 K€.

- **Une politique renforcée en faveur des séniors**

Améliorer le cadre de vie et l'efficacité énergétique des bâtiments publics par :

- **Des aménagements pour le cadre de vie et la sécurité de tous :** par des projets de sécurisation de voiries et de travaux suite à des réunions de quartier, des aménagements de places et de parkings, des travaux de réaménagement et de curage de voiries.

- **Améliorer les espaces publics** (parcs, jardins et renaturation).

- **La réduction de la consommation d'énergie** : déploiement d'un plan de rénovation du parc d'éclairage public et des bâtiments par le passage au LED.

- **La rénovation thermique des bâtiments**

Des projets structurants subventionnés par les partenaires extérieurs

Un travail important est réalisé par la municipalité pour rechercher des financements externes visant à financer les projets structurants.

Au BP 2024, le montant des **subventions** nouvellement inscrit, et les crédits non encaissés de 2023 reportés en 2024, sera de **3,21 M€**. Ce haut niveau de subventions financera 36 % des dépenses d'équipement.

- **Renaissance du parvis de la tour abbatiale et de son pont du XVIIe siècle**

PART DE FINANCEMENT DE LA RENAISSANCE DU PONT DU XVIIe SIECLE

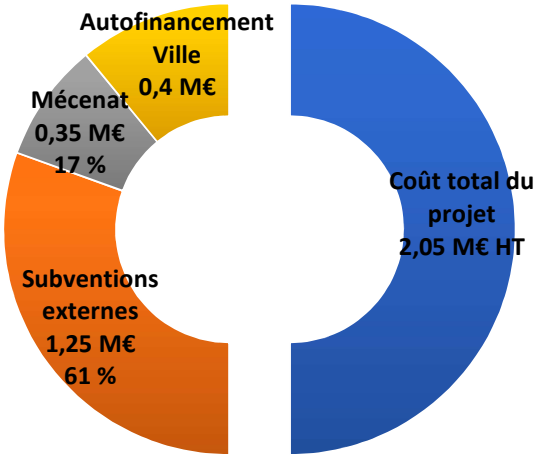

Avec un coût global de 2,05 M€ HT, la **Renaissance du Pont du XVIIe siècle** bénéficie, grâce à l'engouement provoqué par ce projet ambitieux, d'un financement externe très important avec un taux de subventions allant jusqu'à 80% du projet (1,6 M€). La part d'autofinancement de la municipalité est estimée à 400 000 € HT, voire une participation inférieure grâce à la poursuite du mécénat.

▪ L'aménagement du Parc de la Scarpe

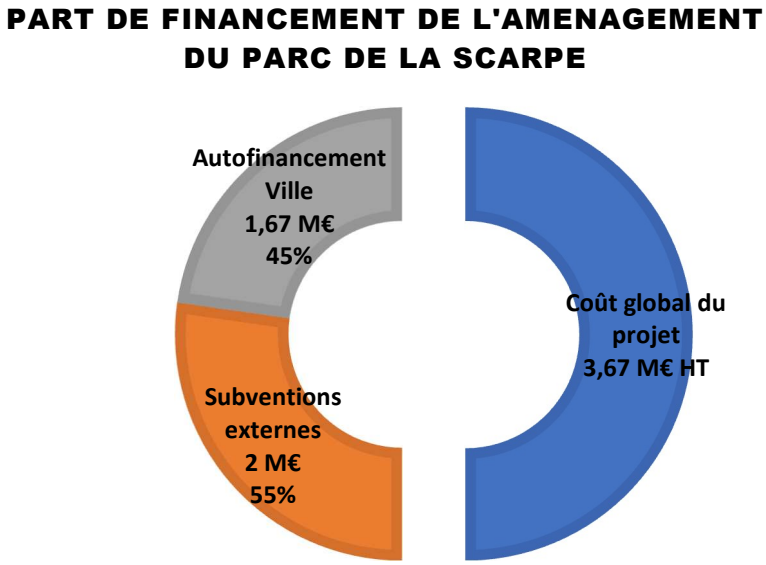

L'aménagement du Parc de la Scarpe sera réalisé en 3 phases jusqu'en 2026. Le projet de la municipalité est d'ores et déjà subventionné par les partenaires extérieurs à hauteur de 55%, et la recherche de financements externes pour ce projet se poursuit.

- **La rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public**

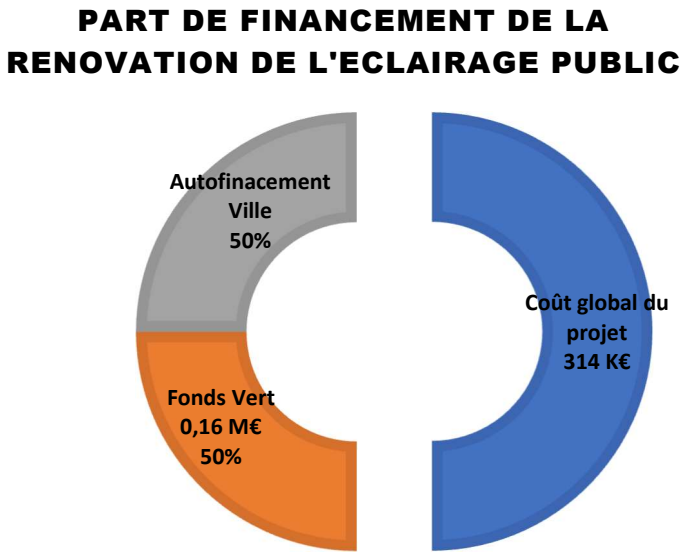

Le projet de **rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public** (passage au LED) est subventionné à hauteur de 50% par le fonds d'accélération de la transition écologique du Fonds Vert (157 K€).

ANNEXE 1

RAPPORT SUR L'EVOLUTION ET LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

L'épargne importante dégagée en 2022, et reportée en 2023, a permis de financer l'investissement de l'exercice 2023. Grâce à cette situation favorable, la Ville n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2023.

Pour financer les investissements **2024**, la Ville envisage de réaliser un **emprunt de 2 M€**.

Pour 2024, les perspectives d'emprunt tendent à s'améliorer avec un marché qui viendrait à se stabiliser. Les taux d'emprunt ne devraient plus croitre voire entamer une décrue pour se situer en dessous des 4 % sur 15 ans. Même si les conditions bancaires ont connu une nette augmentation ces deux dernières années, les taux demeurent très largement inférieurs au niveau de l'inflation.

Annuité de la dette

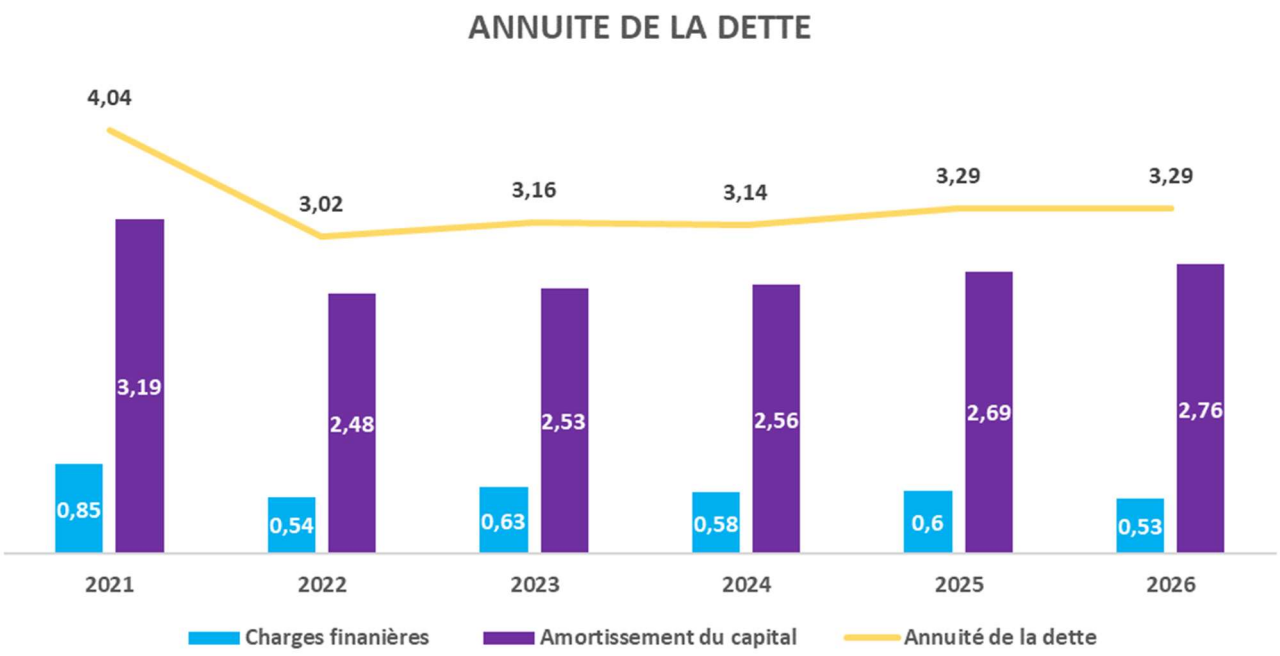

Depuis 2020, la Ville s'est désendettée à hauteur de **11,16 M€**, et a remboursé 2 emprunts.

La hausse de l'amortissement de la dette s'explique par l'extinction des emprunts, où le remboursement en capital devient plus important au fil des années.

Quant à la charge financière des intérêts, la Ville détient un emprunt de la Caisse des dépôts dont le taux d'intérêt est indexé à celui du Livret A.

Encours de la dette et capacité de désendettement

En M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de la dette du budget principal	**29,17**	**26,49**	**23,96**	**23,40**	**20,71**	**17,97**
Epargne brute	**5,23**	**6,88**	**4,51**	**3,78**	**3,97**	**4,07**
Capacité de désendettement	**5,57**	**3,85**	**5,31**	**6,19**	**5,21**	**4,41**
Durée de vie de la dette	**12,2**	**11,4**	**10,6**	**9,8**	**9**	**8,4**

La durée de vie de la dette de la Ville est inférieure à celle des villes de la même strate : **11,40 ans pour Saint-Amand-les-Eaux contre 12,70 ans pour la même strate**.

La **capacité de désendettement**, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute, est chaque année inférieure à la durée de vie de la dette. Signe d'une bonne santé financière, cela montre que l'épargne dégagée par la Ville est en capacité de rembourser deux fois plus vite la dette existante.

En outre, même si la Ville réalise un emprunt de 2 M€ en 2024, son capital restant dû au 31/12/2024 restera équivalent à celui de 2023. Cela démontre une bonne capacité de remboursement.

Pour rappel, concernant la capacité de désendettement, le **seuil d'alerte** est fixé à 12 ans.

Encours de la dette (Situation au 31/12/2023)

Prêteur	Capital restant dû	% du CDR	Nombre de contrats
SFIL CAFFIL	8 655 063 €	36,11 %	6
Banque Postale	4 566 666 €	19,05 %	2
Convention CAPH	3 358 816 €	14,01 %	1
CDC	2 122 891 €	8,86 %	1
Crédit foncier	2 000 000 €	8,34 %	1
Crédit agricole	1 764 000 €	7,36 %	1
Caisse d'épargne	1 499 803 €	6,26 %	3
Total	**23 967 241 €**	**100 %**	**15**

Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de **2,52 %.**

ANNEXE 2

RAPPORT SUR LA STRUCTURE ET LE COUT DES DEPENSES DE PERSONNEL

La **masse salariale** est un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci avec des tendances naturellement et mécaniquement à la hausse. En effet, par le seul effet des hausses des cotisations et du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), hors politique de revalorisation gouvernementale, la masse salariale augmente mécaniquement chaque année d'environ 1,8 %, soit en moyenne 220 000 €/an pour notre collectivité.

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel (chap 012) - en M€	**13,11**	**13,59**	**14,67**	**15,1**	**15,49**

- **Les mesures de rémunération décidées par l'Etat**

En 2023, l'évolution des dépenses de personnel tient en partie aux mesures gouvernementales pour un coût global de 221 850 € :

- Hausse du point d'indice au 1er juillet 2023 ;
- Revalorisation du SMIC ;
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Pour 2024, l'Etat a également pris différentes mesures catégorielles dont l'impact budgétaire viendra se cumuler avec celles déjà appliquées en 2022 et 2023 :

- Hausse du point d'indice de 5 points au 1er janvier 2024 ;
- Revalorisation des agents des premières grilles indiciaires ;
- Augmentation des cotisations salariales ;
- Prime du pouvoir d'achat.

Globalement, les mesures de l'Etat, **non compensées pour les collectivités**, entraineront une dépense supplémentaire de 390 000 € en 2024.

- **Les mesures spécifiques décidées par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux**

La collectivité poursuit son effort en faveur de la lutte contre les situations de précarité. Ainsi, en 2023, 8 agents ont bénéficié d'un arrêté de titularisation et 30 agents d'un arrêté de stagiairisation. En 2024, la municipalité continuera son effort en ce sens.

Par ailleurs, la municipalité a décidé de poursuivre son effort en faveur de la qualification des jeunes sur son territoire. C'est pourquoi elle accueille chaque année des apprentis et des jobs d'été au sein de ses services. En accueillant ce personnel, la collectivité favorise l'insertion professionnelle des jeunes et l'acquisition des savoirs. Chaque année, la Ville permet à une soixantaine de jeunes de travailler au sein des services de la municipalité.

	2023	2024
Agents titulaires	254	255
Agents contractuels (CDI et indiciaires)	48	50
Total	302	305
dt Cat. A	28	27
dt Cat. B	70	79
dt Cat. C	204	199

Saint-Amand-les-Eaux poursuit son effort dans la **maîtrise des effectifs**. En 2024, la Ville comptera **305 agents** permanents et non permanents, soit 255 agents titulaires et 50 agents contractuels, contre 302 en 2023. Depuis 2020, le nombre d'agents reste stable et constant montrant la volonté de la municipalité de maintenir sa masse salariale quand son évolution et son coût ne sont pas impactés par des décisions gouvernementales.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'emplois permanents pourvus au 31/12	302	310	315	302	305

En 2023, la collectivité a porté un effort sans précèdent à la **formation** des agents en leur permettant de suivre 1 199 jours de formation. Ces journées ont permis aux agents de se former aux gestes qui sauvent, à la sensibilisation aux risques professionnels pour les managers ou encore à l'approfondissement des savoirs professionnels. Pour 2024, le nombre de jours de formation sera de 1 000 jours.

Le coût budgétaire lié à la **rémunération des élus** est en augmentation de 2,44 %. Cette hausse s'explique par la hausse du point d'indice à partir du 1er janvier 2024.

	2023	2024
Rémunération brute des élus	211 253 €	216 410 €

ANNEXE 3

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT

L'année 2023 voit la clôture de **l'AP N°44 « Eglise Saint-Martin ».**

	AP - n° 44 "Eglise Saint-Martin"			
	AP	CP votés en 2022	CP 2022 non consommés reportés en 2023	Total CP 2023
AP n° 44 "Eglise Saint-Martin"	9 587 117, 77 €	347 367,03 €	264 338,32 €	264 338,32 €

ANNEXE 4

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES DU BUDGET GENERAL (2024-2026)

Les **données financières** ci-dessous correspondent aux comptes administratifs projetés et réalisés à partir des budgets primitifs prévisionnels et ce, avec un taux de réalisation de 80% des recettes d'investissement, et un taux compris entre 93% et 100% pour les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2 024	2 025	2 026
013 - Atténuation de charges	**135 000**	**185 000**	**185 000**
70 - Produits de service	**800 000**	**800 000**	**800 000**
73 - Impôts et taxes	**23 459 504**	**24 706 738**	**25 744 389**
dont impôts directs locaux	*11 508 904*	*12 036 493*	*12 592 879*
Evol.	*4,50%*	*2,00%*	*2,00%*
dont contribution de compensation	*4 271 701*	*4 271 701*	*4 271 701*
dont prélèvements des jeux	*6 300 000*	*7 000 000*	*7 600 000*
Evol.	0%	11%	9%
74 - Dotations et participations	**7 357 801**	**7 297 763**	**7 194 394**
dont DGF	1 410 284	1 232 606	1 045 678
Evol.	0%	-13%	-15%
dont compensation exonération TF	*4 524 585*	*4 642 224*	*4 725 784*
75 - Autres produits	**609 000**	**609 000**	**609 000**
76 - Produits financiers	**227 259**	**227 259**	**227 259**
77 - Produits exceptionnelles	**30 000**	**30 000**	**30 000**
002 - Excédent de fonctionnement N-1 reporté	**500 000**	**500 000**	**500 000**
Total des recettes réelles de fonctionnement	**32 618 564**	**33 855 760**	**34 790 042**

	2 024	2 025	2 026
011 - Charges à caractère général	9 270 000	9 400 000	9 500 000
Evol.	*3,80%*	*1,40%*	*1,06%*
012 - Charges de personnel	15 500 000	15 862 000	16 337 800
Evol.	*2,71%*	*2,33%*	*2,90%*
014 - Atténuation de produits	140 000	140 000	140 000
65 - Autres charges de gestion	3 216 332	3 226 332	3 226 332
Evol.	*1%*	*1%*	*0%*
66 - Charges financières	579 323	601 350	524 832
67 - Charges exceptionnelles	80 000	80 000	80 000
68 - Dot. Provisions semi-budgétaires	6 000	6 000	6 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**28 791 655**	**29 315 682**	**29 814 964**

Epargne brute	**3 826 909 €**	**4 540 078 €**	**4 975 078 €**
Epargne nette	1 263 362 €	1 942 745 €	2 342 392 €
Capital de la dette payé sur la période	2 563 547 €	2 597 333 €	2 632 686 €

ANNEXE 6

LES BUDGETS ANNEXES

▪ Le budget annexe « Spectacles »

En 2024, le budget du Théâtre maintiendra sa politique ambitieuse au service d'une programmation de spectacles de qualité.

Le résultat dégagé en 2023 devrait permettre à ce budget de fonctionner en autonomie sans que le budget principal de la Ville verse une subvention d'équilibre.

Le résultat prévisionnel 2023 d'environ 40 000 € couvrira, avec les recettes prévisionnelles de 2024, les charges générales d'un montant de 67 000 €.

▪ Le budget annexe « Moulin des loups »

Ce budget annexe a été créé en 2021 pour la réalisation des travaux de viabilisation des 4 parcelles du Moulin des loups en prévision de leur revente. Les parcelles ont été totalement cédées en 2022.

En 2023, les écritures définitives ont été régularisées avec le comptable.

Ce budget annexe, dont la mission est finalisée, sera clôturé en 2024.

Saint Amand les Eaux

La cité thermale